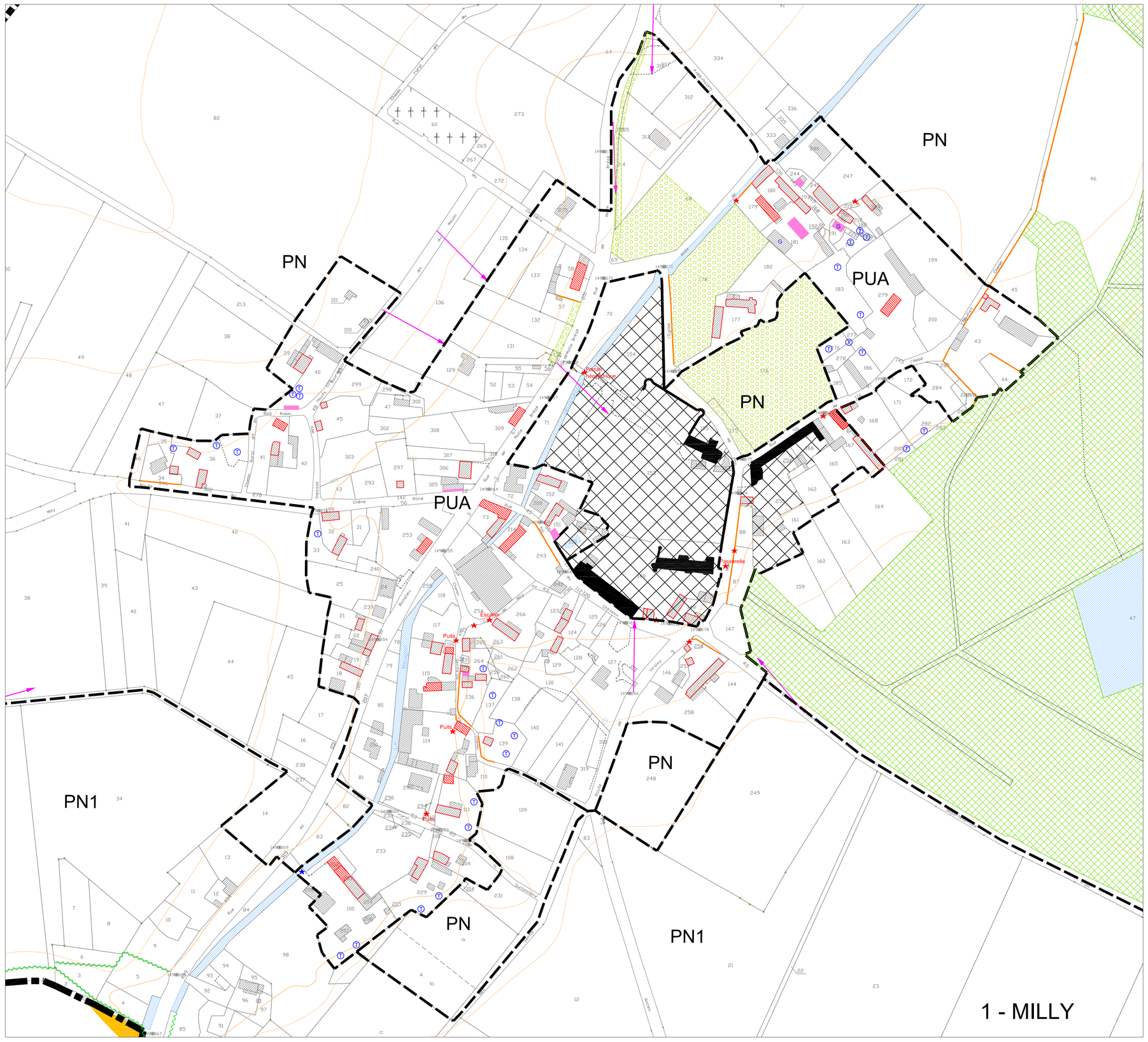

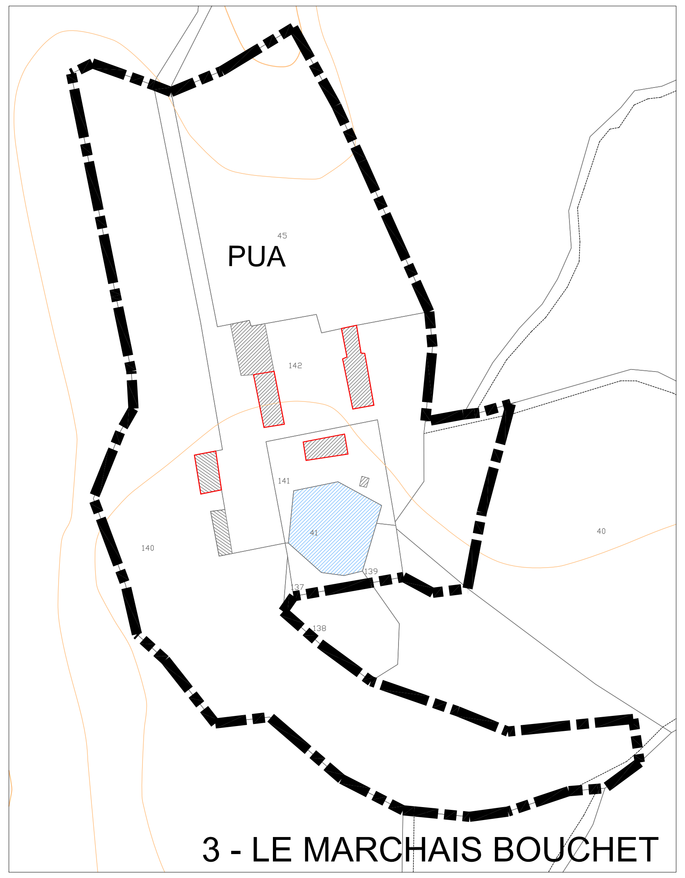

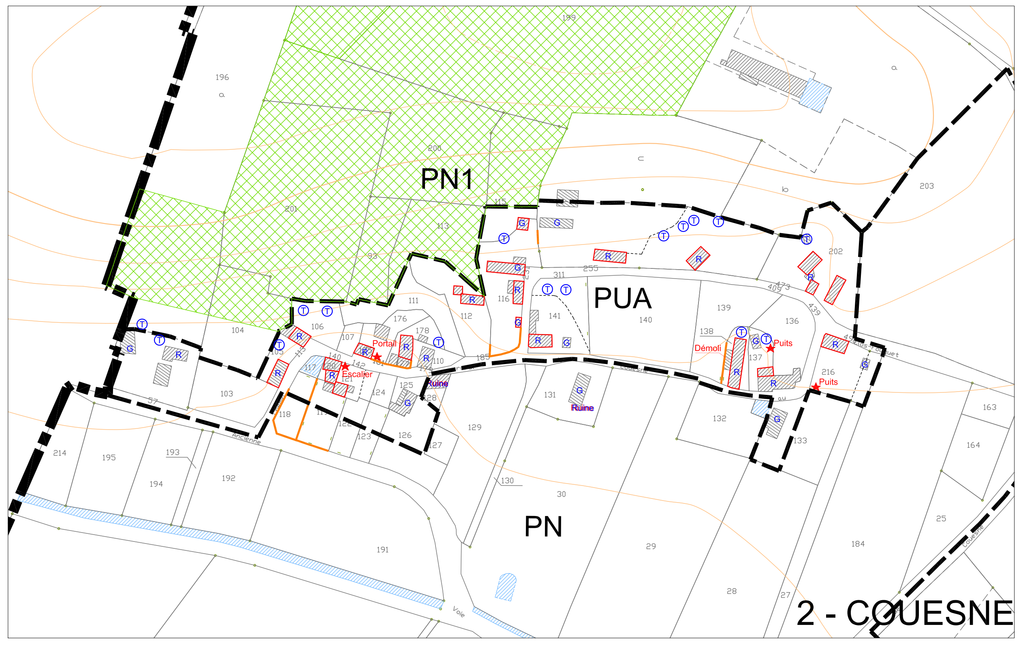

Commune de Gennes

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
(A.V.A.P.)

DOSSIER DE CREATION

Conseil Municipal du 27 janvier 2014

Les Ecarts Sud

G.H.E.C.O. Urbanistes Isabelle BERGER-MAGON	Echelle : 1/1500e	Planche 4

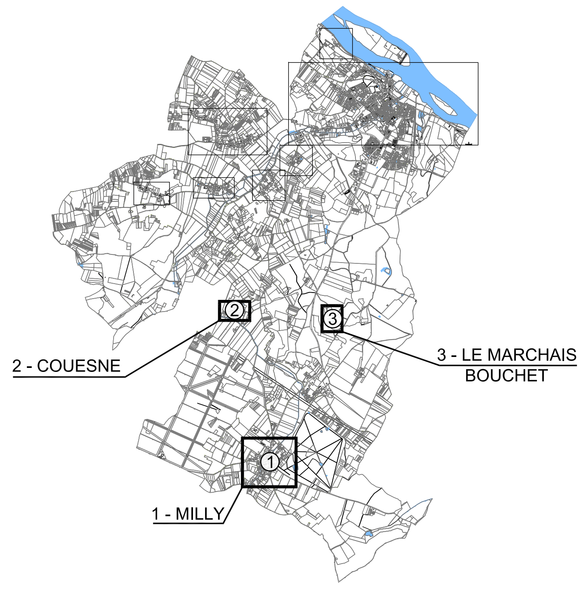

Périmètre de l'A.V.A.P.

Limite de secteur

Noms des secteurs :

- PUA : Secteurs d'urbanisation ancienne du bourg et des hameaux
- PUB : Secteurs d'extension récente du bourg et des hameaux
- PUY : Secteurs d'activités, et PUY1 pour la zone des Sabotiers
- PN : Secteurs naturels et agricoles, globalement inconstructibles
- PN1 : Secteurs agricoles et d'accueil d'équipements de tourisme ou de loisirs, pouvant accueillir de nouvelles constructions

Typologie

- E Equipement ou édifice public, école, édifice religieux...
- G Hangar, garage, remise....
- Ma Manoir et château 18e s. et 19e s.
- D Demeure médiévale ou Renaissance
- M Petite maison de ville
- Mp Petite maison de ville à façade en pierre
- Im Immeuble de ville
- Mtm Maison de ville à forte modénature
- Mv Maison de ville 19e s. 20e s. (villa)
- V Vitrine à protéger
- O Porche
- R Construction rurale
- N Neuf

Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques

Périmètre des 500 m aux abords des Monuments Historiques (hors périmètre A.V.A.P.)

Sol protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques

1 Patrimoine architectural exceptionnel

2 Patrimoine architectural remarquable

3 Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement

4 Petit patrimoine architectural ou détail architectural remarquable

5 Patrimoine hydraulique

6 Bâti troglodytique et cave protégée

Mur de clôture protégé

7a Mur plein

7b Mur bahut

8 Espace libre minéral protégé (rue, place, cour, esplanade)

9 Elément portant atteinte au site

10 Espace boisé ou planté d'arbres

11 Jardin, parc, espace vert protégé

12 Mail ou alignement d'arbres protégé

13 Haie protégée

14 Arbre remarquable

Faisceau de vue :

15 Perspective sur le grand paysage

Perspective sur un ensemble bâti ou un monument